



Point 3 et/ou 5 : Nouveau mandat du Mécanisme d'experts sur les droits des Peuples autochtones : Activités et méthodes du travail

Révision du mandat du MEDPA

Résolution 33/25 :

Déclaration adressée au 10^{ème} session du MEDPA

Mr. Le président,

Mesdames et Messieurs représentants des États

Mes très chers autochtones

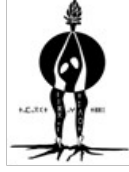
Bonjour,

Je suis Hicham El-Mastouri, je représente le peuple Amazigh du Maroc et organisation Tamaynut autochtone.

Le MEDPA avait joué un rôle très important en matière des études thématiques qu'il a préparé, que ce soit dans la forme ou dans le fonds, en quantité comme en qualité, sur des thèmes différents ont tous relation avec les problématiques des Peuples autochtones dans leur quotidien. Toutes les études fournies par le MEDPA sont malheureusement moins concrétisées voire inachevées, négligeables ou non réalisables, ce qui nous mène Mr. Le président, à poser la question suivante : Pourquoi les Etats ne s'engagent pas pleinement pour mettre en œuvre les recommandations et les études du MEDPA ?

Les changements apportés par la résolution 33/25 sont très importants portant sur la structure du MEDPA par l'augmentation du nombre des experts et aussi des régions géographiques représentées. Mais aussi des modifications sur le fonds qui portent sur le suivi des études qu'il mène et apporter le soutien aux Etats pour les concrétiser.

Le nouveau mandat révisé rebâti l'espoir des Peuples autochtones vis-à-vis de notre lutte pour encourager les Etats à respecter et promouvoir les Droits de leurs Peuples autochtones, comme la position de l'Etat marocain qui reste toujours négative malgré quelques progrès qui restent



sans aucun sens, avec la continuation des spoliations des terres, du non partage équitable des richesses et des ressources, et avec l'absence aussi d'une volonté politique réelle pour concrétiser les acquis et un manque des institutions de bonne gouvernance, ce qui pousse les autochtones à se manifester chacun selon sa façon d'exprimer pacifiquement son mécontentement, comme c'est le cas dans les régions du : RIF (nord du pays), Imider (sud-est du pays) ou bien à Tadouart (Souss, sud du pays).

Nous sommes donc positifs pour le nouveau mandat du MEDPA, et nous recommandons ce qui suit :

- 1- Nous recommandons aux experts de demander aux États et aux autochtones de communiquer le degré et le pourcentage de concrétisation des études précédentes;
- 2- Nous demandons au MEDPA de consacrer sa prochaine étude à évaluer la mise en œuvre de toutes les études précédentes dans tous les Etats tout en impliquant les unités et les Peuples autochtones dans ce processus;

Merci Mr. Le Président